

COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Alleward, légalement convoqué le 1^{er} juillet 2025, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Madame Christelle MEGRET, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Sébastien MARCO, Rachel SAUREL, Georges ZANARDI, Françoise TRABUT, Yannick BOVICS, Nathalie HAILLEZ, Thomas SPIEGELBERGER, Andrée JAN, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Béatrice BON, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Sidney REBBOAH pouvoir à Christelle MEGRET, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Ludovic BRISE pouvoir à Sébastien MARCO, Salvador VALERO pouvoir à Françoise TRABUT

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 47/2025 – Remise en place du Conseil Municipal des Jeunes

Madame Nathalie HAILLEZ, Adjointe au Maire, indique aux membres du Conseil Municipal que la récente arrivée d'un nouveau responsable du Pôle Enfance Jeunesse et sa désignation en qualité de référente à la jeunesse permettent désormais de relancer le Conseil Municipal des Jeunes dans de bonnes conditions. Il ne s'agit pas de la création d'une nouvelle instance, mais de la réactivation d'un dispositif existant, en cohérence avec la volonté municipale de favoriser l'engagement citoyen des jeunes.

Le CMJ sera composé de jeunes de la commune : tranches d'âge allant du CM à la 3^{ème}, composé comme suit : 8 jeunes élus de CM1/CM2, 8 jeunes élus de 6^{ème} et 5^{ème} et 8 jeunes élus de 4^{ème} et 3^{ème}. Le mandat des jeunes élus courra jusqu'aux prochaines élections municipales, laissant à la future équipe la possibilité de reconduire ou de faire évoluer le dispositif.

Le Conseil Municipal des Jeunes émane d'une véritable volonté politique de mettre en place un espace de parole et d'action dans lequel les jeunes allevardins peuvent être associés à la vie locale. Il s'agit principalement de :

- ✓ Permettre la réalisation de projets par les jeunes tout en prenant en compte l'intérêt général
- ✓ Permettre aux jeunes de participer activement et de façon citoyenne à la vie de la commune
- ✓ Permettre aux jeunes d'être porteurs de projets
- ✓ Permettre aux jeunes de comprendre le fonctionnement d'une collectivité
- ✓ Faire connaître aux jeunes les différents services municipaux et leur permettre de connaître le rôle des élus

Au total ce sont 24 jeunes conseillers municipaux qui seront élus pour 2 ans et répartis autour de 4 délégations :

- ✓ Sport et Santé
- ✓ Développement durable et Environnement
- ✓ Solidarité et Actions intergénérationnelles
- ✓ Culture

Les élections seront organisées en septembre 2025 pour une installation du CMJ début octobre

L'encadrement du CMJ sera confié à un animateur professionnel (H/F) qui sera chargé de soutenir, guider et coordonner le travail des jeunes conseillers.

Le CMJ sera doté d'un budget dédié d'une enveloppe de 5 000 euros par an pour son fonctionnement et la réalisation d'actions concrètes.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la remise en place du Conseil Municipal des Jeunes selon les modalités ci-dessus définies

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Andrée JAN



Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christelle MEGRET

